

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est
adressé gratuitement aux
membres du Parlement, aux
membres des Législatures
provinciales, à la magistrature,
aux journaux quotidiens
et hebdomadaires, aux
officiers de l'armée, aux
maîtres et aux maîtresses de
poste des villes et des villages,
à tous les fonctionnaires publics
et aux institutions qui sont en mesure de
répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites,
doivent être faits payables à: CANADIAN
OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LE PRINCE ALBERT FAIT MAINTENANT PARTIE DE L'ARMÉE CANADIENNE

Le prince Arthur de Connaught est également avec l'état major en Allemagne.

Le prince Albert, le deuxième fils de Sa Majesté le roi George V, fait maintenant partie de l'état major de l'armée canadienne qui se trouve à Bonn, Allemagne.

Bien que le prince Albert ne fasse partie de l'armée que depuis peu, il a déjà su montrer comme son frère, le prince de Galles, qui fit aussi partie de l'état major canadien, qu'il avait des idées démocratiques et était apte à profiter des enseignements de ses supérieurs et des choses.

Le prince Albert, qui est âgé de 23 ans, a passé plusieurs mois dans le service royal aérien (Royal Air Force), où il a démontré qu'il n'était pas dépourvu de courage, d'ardeur au combat, et de toutes ces qualités que l'on trouve chez tous les membres de corps viril et intrépide.

Avec la nomination du prince Albert à un poste dans l'armée, il y a maintenant deux membres de la famille royale dans l'armée canadienne, car le prince Arthur de Connaught est retourné à ses anciennes amours à son retour de sa visite au Japon il y a plusieurs semaines.

PENSIONS AUGMENTÉES POUR LES ENFANTS DE SOLDATS

Les allocations des enfants d'un soldat décédé ou rendu infirme sont classifiées de nouveau.

Le gouvernement a décidé d'augmenter les pensions payées aux enfants de soldats décédés ou invalides et d'en faire une nouvelle classification. D'après le nouveau tarif, les enfants des soldats décédés auront droit aux allocations indiquées dans l'arrêté en conseil ci-dessous, adopté le 2 janvier 1919:

Attendu que le ministère du Rétablissement civil des soldats soumet qu'à cause du présent coût élevé de la vie et de l'urgence à soulager immédiatement les veuves et autres pensionnaires ayant des enfants qui en dépendent, il est nécessaire de voir à accorder des pensions plus élevées aux dépendants des membres du Corps expéditionnaire canadien qui ont succombé au cours de cette guerre.

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, par et en vertu des dispositions de la loi des mesures de guerre de 1914, de décréter, et il est par les présentes décrété comme suit:

1. Les enfants de membres du Corps expéditionnaire décédés auront droit aux allocations comme il suit:

- (a) Premier enfant ou frère ou sœur plus jeune, \$12 par mois.
- (b) Deuxième enfant ou frère ou sœur plus jeune, \$10 par mois.
- (c) Troisième et autres enfants ou frères ou sœurs plus jeunes, \$8 par mois.
- (d) Premier enfant, ou frère ou sœur plus jeune, orphelin, \$24 par mois.
- (e) Deuxième enfant, ou frère ou sœur plus jeune, orphelin, \$20 par mois.
- (f) Troisième et autres enfants

ou frères ou sœurs plus jeunes, orphelins, \$16 par mois.

2. Les enfants de tout membre invalide des forces, jusqu'au rang de major (Milice) ou de lieutenant-commandant (Marine), auront droit quand ledit membre a droit à une pension d'infirmité totale—aux allocations suivantes:

- (a) Premier enfant, \$12 par mois.
- (b) Deuxième enfant, \$10 par mois.
- (c) Troisième et autres enfants, \$8 par mois.

3. Quand le pensionnaire invalide reçoit une pension inférieure à celle d'infirmité totale, les allocations à ses enfants seront classifiées d'après une échelle que devra préparer la Commission des pensions pour le Canada.

4. Le paiement supplémentaire, mentionné dans les paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus, sera payable du 1er jour de septembre 1918, date à laquelle l'augmentation de l'allocation de séparation a commencé.

5. Les paiements de pension à être faits d'avance le 1er janvier 1919, pour le mois de janvier 1919, seront censés avoir été faits pour arrérages le 31 décembre 1918, pour le mois de décembre 1918, et à l'avenir tous paiements de pension seront faits le dernier jour du mois pour le mois écoulé, au lieu de l'être, comme auparavant, le 1er du mois pour le mois courant.

Les augmentations stipulées par les présentes seront continuées jusqu'à la réunion du Parlement et à ce que ce dernier dispose de la question des pensions.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

AUGMENTATION DES EXPORTATIONS DE PAPIER À IMPRIMER

La valeur du bois à pulpe exporté a presque doublé également.

D'après un état sommaire du commerce canadien au cours de 1916, 1917 et 1918, préparé par le Bureau fédéral des statistiques sur les données fournies par le ministère du Commerce, les exportations du Canada en papier à imprimer et bois à pulpe ont augmenté durant ces trois années. Ce tableau montre qu'en 1916, notre pays a exporté 10,452,863 quintaux de papier à imprimer évalué à \$20,721,543; en 1917, cette exportation a été de 11,723,617 quintaux évalués à \$31,436,171, pendant qu'en 1918 elle s'est élevée à 12,814,709 quintaux évalués à \$37,190,410. La valeur du bois à pulpe exporté a augmenté de \$16,680,934 qu'elle était en 1916 à \$32,580,619 en 1918. Ces chiffres sont pour les douze mois finissant en novembre de chaque année.

LES SOCIÉTÉS FRATERNELLES ET LE RAPATRIEMENT

Une conférence doit avoir lieu à Ottawa pour discuter les méthodes à employer.

Les représentants des Orangistes, de la Maçonnerie, des Sons of Scotland, des Sons of England, des Chevaliers de Colomb, des Chevaliers de Pythias, du Royal Arcanum, des Forestiers Indépendants, des Forestiers Canadiens, de l'A. O. U. W., des Oddfellows, des Royal Templars of Temperance, des Canadian Home Circles, des Amis Choisis, et de plusieurs autres associations fraternelles canadiennes se rendront auprès du directeur du comité de rapatriement et de placement, à Ottawa, vendredi, le 10 janvier.

Les différentes associations délibéreront sur les meilleures méthodes à suivre en coopération avec le comité pour opérer l'œuvre d'absorption des soldats dans la vie civile et leur assurer de l'emploi. Les délégués viennent de toutes les parties du Dominion.

NOTRE MISSION CANADIENNE A LONDRES.

[Suite de la page 1.]

2. L'autre commerce en vue se fera par les voies d'échange reconnues, par les acheteurs d'outre-mer s'adressant directement aux manufacturiers canadiens ou à leurs représentants ou agents. La Mission canadienne à Londres sera en état d'assister les manufacturiers canadiens en les mettant en rapports directs avec des maisons ou des particuliers de là-bas qui pourraient être capables de faire ce commerce, mais elle devra laisser le règlement des détails de la transaction aux manufacturiers du Canada, car elle ne pourrait pas, évidemment, agir comme leur agent; mais elle serait en état de leur donner toute l'aide voulue et de les diriger par tous les moyens possibles afin de leur faire obtenir le commerce qu'ils cherchent.

UNE ACTION IMMÉDIATE.

On recommande fortement aux manufacturiers canadiens que seraient en état d'entreprendre de gros contrats pour le commerce d'exportation, s'ils ne l'ont pas déjà fait ou s'ils n'ont pas encore de rapports directs à l'étranger, d'envoyer leurs représentants à Londres et de faire à leur propre compte des enquêtes pour trouver du commerce. Dans leurs efforts à cette fin, la Mission canadienne à Londres et la Commission canadienne du commerce à Ottawa sont toujours prêtes en tout temps à leur donner toute l'aide et coopération possibles.

Par l'entremise de sir George Foster, la Mission canadienne à Londres a organisé une conférence avec toutes les Commissions du commerce en Grande-Bretagne et toute la situation y a été discutée à fond. La Mission sera tenue au courant des perspectives de commerce possible dans les différents districts et ces renseignements seront certainement des plus précieux pour assister les maisons canadiennes désireuses d'obtenir quelque commerce d'exportation.

La Commission canadienne du commerce encourage les industries à former des corporations pour une action coopérative et elle recommande instamment à ces groupes de manufacturiers d'envoyer des représentants outre-mer et de s'efforcer d'obtenir des commandes pour les fabriques canadiennes.

L'aide ci-dessus mentionnée est offerte à toutes les entreprises canadiennes et il semble évident que les meilleurs résultats seront obtenus par l'envoi de représentants directs pour aider à s'assurer du commerce pour le présent, tout en établissant un système de relations commerciales permanentes.

CONTRATS DONNÉS A ST-JEAN ET KINGSTON.

Le ministère des Travaux publics annonce que les contrats suivants ont été accordés par arrêté en conseil: Saint-Jean, N.-B.—Garage militaire. Entrepreneurs, John Flood & Son, de Saint-Jean, à \$6,923. Décret du conseil en date du 6 janvier 1919. Kingston (commune Barriefield), Ont.—Système d'égout et d'eau pour les casernes temporaires. Entrepreneurs, Elliott Bros., de Kingston, à \$8,965. Décret du conseil en date du 6 janvier 1919.